



No de résolution  
ou annotation

8 avril 2024

**Province de Québec**  
**Municipalité du canton de Saint-Godefroi**  
**MRC de Bonaventure**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart de Saint-Godefroi ce huitième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures :

Sont présent(e)s : Johanne Horth  
Georges Chapados  
France Grenier  
Laurette Grenier  
Sylvie Lecourtois  
Nancy Huard

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour suivant soit adopté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2024
4. Approbation des comptes à payer de Mars 2024
5. Dons
6. Lecture de la correspondance
7. Dossiers des élus
8. Permission de voirie
9. Service de perception de comptes
10. ClicSéqur – Gouvernement du Québec
11. Carte de débit « Pour dépôt seulement »
12. Signature du Bail Commercial de la Place du Quai
13. Achat d'un panneau lumineux sur remorque
14. Cafés Rencontres, dans le cadre du projet «Voisins Solidaires» les 26 avril 2024 et le 17 mai 2024
15. Autorisation à signer les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre du projet «Voisins Solidaires»
16. Appel de prolongation des projets «Voisins Solidaires» avec un soutien financier de 5 000,00 \$
17. Cours de certification – Directeur municipal agréé – Lumina Horth
18. Représentant pour la Vente pour taxes le 11 avril 2024
19. Modification du calendrier des séances ordinaires de 2024
20. Festival «Saint-Godefroi en fête» les 26,27,28 juillet 2024
21. Avis de motion - Règlement n° 279-2024 abrogeant et remplaçant le règlement n° 225-2014 décrétant la Location de terrain saisonnier du camping de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi

2024-69



No de résolution  
ou annotation

22. Adoption du Projet de règlement n° 279-2024 abrogeant et remplaçant le règlement n° 225-2014 décrétant la Location de terrain saisonnier du camping de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi
23. Réparation de prises électriques et de néons à la Place du Quai
24. Programme d'aide à la Voirie locale 2022-2023 – Volet 9 : Chemins à double vocation
25. Achat de jeux de boules de pétanque et achat et épandage de gravier pour l'aménagement d'un terrain de pétanque
26. Voirie ( )
27. Période de questions
28. Clôture et levée de la séance

Adoptée

2024-70

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2024**

Il est proposé par Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2024 soient acceptés tels que rédigés et lus.

Adoptée

2024-71

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE MARS 2024**

Il est proposé par Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que le certificat numéro 04-2024 au montant de 21 674,68 \$ et les prélèvements au montant de 3 293,13 \$ et le certificat numéro 04A-2024 au montant de 33 141,82 \$ et le certificat numéro 04B-2024 au montant de 204,97 \$, soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

2024-72

**DONS**

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi autorise le don suivant :

- Centre de la Petite Enfance La Marinière : 25,00 \$

Adoptée

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2024-74

### PERMISSION DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors de travaux en référence au Tome V – Signalisation routière;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par France Grenier

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise M. Gérard Litalien, maire à signer les permis.

Adoptée

2024-75

### SERVICE DE PERCEPTION DE COMPTES

Il est proposé par Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi adhère au Service de perception de comptes pour la Banque TD pour un frais initial de 125,00 \$;

QUE Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires.

Adoptée

### CLICSÉQR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE Horth, Lumina, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée à titre de représentante auprès clicSÉQR et qu'elle soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clic SÉQR.

QUE tous les accès au dossier de la municipalité lui soient remis.

Adoptée



No de résolution  
ou annotation

### **CARTE DE DÉBIT « POUR DÉPÔT SEULEMENT »**

Il est proposé par Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière à détenir une carte de débit « Pour dépôt seulement » à la Caisse populaire Desjardins.

Adoptée

2024-77

### **SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL DE LA PLACE DU QUAI**

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité mandate M. Gérard Litalien, maire pour la signature du Bail commercial de la Place du Quai.

Adoptée

2024-78

### **ACHAT D'UN PANNEAU LUMINAIRE SUR REMORQUE**

Il est proposé par Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse l'achat d'un panneau lumineux sur remorque au montant de 1 600,00 \$ plus taxes, afin de faire la promotion et pour la visibilité des différents événements de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

Adoptée

2024-79

### **CAFÉS RENCONTRES, DANS LE CADRE DU PROJET « VOISINS SOLIDAIRES » LES 26 AVRIL 2024 ET 17 MAI 2024**

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi et les membres du comité « Voisins Solidaires » organisent des cafés rencontres à la Salle Eugène Anglehart, dans le cadre du Projet « Voisins Solidaires » les 26 avril 2024 et 17 mai 2024 de 13h00 à 15h30.

Adoptée

2024-80

### **AUTORISATION À SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À LA DEMANDE DE FINANCEMENT PRÉSENTÉE DANS LE CADRE DU PROJET « VOISINS SOLIDAIRES »**

ATTENDU QUE l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

Adoptée



2024-81

No de résolution  
ou annotation

**APPEL DE PROLONGATION DES PROJETS « VOISINS SOLIDAIRES » AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE 5 000,00 \$**

Il est proposé par Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi dépose l'appel de prolongation des projets Voisins Solidaires avec un soutien financier de 5 000,00 \$. La mise en œuvre des projets Voisins solidaires devra s'effectuer sur une période maximale de cinq (5) mois.

Adoptée

2024-82

**COURS DE CERTIFICATION – DIRECTEUR MUNICIPAL AGRÉÉ – LUMINA HORTH**

Il est proposé par Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise Lumina Horth à s'inscrire et à suivre les cours de certification (6 cours de certification) de l'ADMQ (sur une période de 2 ans) afin d'obtenir le certificat de Directeur municipal agréé (DMA).

Le coût total de ces cours de formation est de 1995,00 \$ plus taxes.

Adoptée

2024-83

**REPRÉSENTANT POUR VENTE POUR TAXES 2024**

Il est proposé par Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers que lors de la vente pour taxes 2024 qui se déroulera le 11 avril 2024 à 10h00, M. François Bujold ou Mme Sylvie Chouinard ou Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière agissent comme représentant afin d'acquérir pour et au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi les immeubles qui n'auront pas pris preneur lors de la vente pour taxes.

Adoptée

2024-84

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2024**

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du mois de juillet 2024 est prévue au calendrier des séances de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour le 8 juillet 2024.

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière pour les vacances annuelles du 7 au 20 juillet 2024.

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour le mois de juillet 2024 et de tenir la séance ordinaire le **2 juillet 2024** au lieu du 8 juillet 2024.

Adoptée



No de résolution  
ou annotation

2024-85

**FESTIVAL « SAINT-GODEFROI EN FÊTE » LES 26, 27 et 28  
JUILLET 2024**

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à faire les dépenses nécessaires à la réalisation du festival « Saint-Godefroi en Fête » qui aura lieu les 26, 27 et 28 juillet 2024.

Adoptée

2024-86

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 279-2024  
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 225-2014  
DÉCRÉTANT LA LOCATION DE TERRAIN SAISONNIER DU  
CAMPING DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-  
GODEFROI**

Mme Johanne Horth, conseillère, par la présente, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, le Règlement n° 279-2024 abrogeant et remplaçant le règlement n° 225-2014 concernant la Location de terrain saisonnier du camping de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi sera adopté.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce Projet de Règlement est remise à chaque membre du Conseil.

Adoptée

2024-87

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 279-2024  
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 225-2014  
DÉCRÉTANT LA LOCATION DE TERRAIN SAISONNIER DU  
CAMPING DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-  
GODEFROI**

Il est proposé par France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement n° 279-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement n° 225-2014 concernant la Location de terrain saisonnier du camping de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour fins de consultation.

Adoptée

2024-88

**RÉPARATION DES PRISES ÉLECTRIQUES ET DES NÉONS À  
LA PLACE DU QUAI**

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise les réparations des prises électriques et des néons à la Place du Quai.

Adoptée



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

## PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2023-2024- VOLET 9 : CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à la l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la faune et des Parc a déjà fourni, à la demande de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, l'information appropriée concernant le type et le nombre de camions annuels qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023.

Route	Municipalité	Route MRC	MUN-NOM-REGION	Volumes estimés selon RATF 2022-2023	Distance en kilomètre
10 <sup>e</sup> Rang	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie-- Îles-de-la- Madeleine	8 250 -16 450 m (250 - 499 voyages)	1,8
3 <sup>e</sup> Rang	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie-- Îles-de-la- Madeleine	Plus de 33 000 m (Plus de 1000 voyages)	0,2
5 <sup>e</sup> Rang	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie-- Îles-de-la- Madeleine	Plus de 33 000 m (Plus de 1000 voyages)	0,2
6 <sup>e</sup> Rang	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie-- Îles-de-la- Madeleine	Plus de 33 000 m (Plus de 1000 voyages)	0,7
9 <sup>e</sup> Rang	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie-- Îles-de-la- Madeleine	16 500 - 24 700 m (500 - 749 voyages)	2,3
Route de l'Église	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie-- Îles-de-la- Madeleine	Plus de 33 000 m (Plus de 1000 voyages)	4,5
Route Lecourtois	Saint-Godefroi	Bonaventure	Gaspésie-- Îles-de-la- Madeleine	Plus de 33 000 m (Plus de 1000 voyages)	5,3

Pour ces motifs, il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité du Canton de Saint-Godefroi demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 15,0 km.

Adoptée

2024-90

## ACHAT DE JEUX DE BOULES DE PÉTANQUE ET ACHAT ET ÉPANDAGE DE GRAVIER POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise l'achat de jeux de boules de pétanque et l'achat et épandage de gravier pour l'aménagement d'un terrain de pétanque à proximité du parc de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour un montant de 750,00 \$ plus taxes dans le cadre du Projet Voisins Solidaires.

Adoptée



No de résolution  
ou annotation

2024-91

**PERIODE DE QUESTIONS**

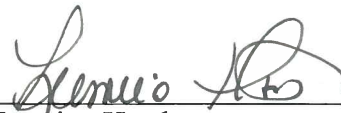
**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Laurette Grenier que la séance soit levée à 19h29.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.



Gérard Litalien  
Maire



Lumina Horth  
Directrice générale et greffière-trésorière